



## Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 26 janvier 2022

---

J'ai rencontré lundi les salariés de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de l'Ardèche, avant d'interroger hier le Ministre de l'Éducation nationale, lors des Questions d'actualité au Gouvernement, par la voie de ma collègue de l'Isère.

Avec des annulations en cascade des séjours scolaires, les gestionnaires des centres de vacances traversent une période de fortes turbulences.

D'un côté, le Gouvernement autorise légalement les voyages scolaires. De l'autre, des services académiques recommandent de reporter les séjours et rappellent aux enseignants que leur responsabilité est engagée en cas de problème, notamment s'il y a des cas de covid. Rien qu'au mois de janvier, dans notre région, les annulations se chiffrent à 12 millions d'euros. En Ardèche, 100 % des séjours ont été annulés, le plus souvent la veille du départ alors que des frais ont été engagés, des contrats de travail, signés, et des marchés avec les prestataires, passés.

Les organisateurs devraient refacturer 100% des séjours annulés. Mais comment demander aux parents d'élèves et aux communes ardéchoises de payer la facture pour un séjour qui n'a pas eu lieu ?

Cette situation d'entre-deux n'est financièrement plus tenable pour les organisateurs puisque l'ouverture des aides d'État est conditionnée à l'annulation formelle des séjours. J'ai donc demandé au Ministre de l'Éducation nationale de définir une stratégie claire : soit les séjours se poursuivent avec des protocoles sanitaires et assurantiels opérants, soit ils sont interdits et les organisateurs bénéficient du soutien économique de l'État, au risque sinon de voir dépérir les fédérations organisatrices de séjours, à l'instar de la FOL de l'Ardèche.